



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le 22 décembre 2020 à 15 h 30, par vidéoconférence, le conseil adoptera le Budget 2021 ainsi que le Plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Le présent avis est donné conformément à l'article 956 du *Code municipal*.

Donné à Saint-Damien, ce 8 décembre 2020.

Mario Morin
Directeur général